



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 19 septembre 2021	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp.: 20°C)	Venteux : 4 km/h (Sud)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	1 BF	Inscriptions totales 84/84
Total des paris mutuels	\$212,804			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber, Michael	Juge associé Frenette, Ben	Juge associé Coles, Sharla (à distance)
---------------------------------------	--------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "RUB ME", de la Course 11. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Un examen virtuel a été tenu avec le conducteur, Stephane Pouliot, au sujet de la stimulation qu'il avait faite de sa monture, "BABIDIBOU", dans la Course 9, le 16 septembre 2021. M. Pouliot a été jugé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO 22.23.01 (b) (action excessive) et 22.23.03 (b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de trois jours (de 24 au 26 septembre, inclusivement) (SB 1335164).
- L'examen virtuel avec le conducteur, Richard Simard, a été reprogrammé pour la semaine prochaine.

Courses :

- Ont été autorisés à se retirer de leurs courses respectives les conducteurs suivants : Stephane Brosseau, Samuel Fillion et Pascal Berube.
1. Enquête sur la performance du #3, "AMERICAN PARADISE", (Stephane Pouliot), qui a fait un bris d'allure dans le dernier droit et est tombé provoquant ainsi un bris par cause d'obstruction au #4, "REDDIT", et à la conductrice du "HANOVER", (Marie-Claude Auger), l'occasion d'être basculée. Comme le #4 n'avait plus de conducteur lorsqu'il a atteint la ligne d'arrivée, il a été inscrit dans la statistique comme n'ayant pas terminé la course (Règle de la CAJO 22.17.01). Après la course, le #3 et le #6, "SPORTY GUSSIE", ont été examinés par le vétérinaire de la CAJO et placés sur la liste des vétérinaires à long terme à cause des zébrures et des abrasions subies, et ils devront se qualifier. M. Pouliot et Mme Auger ont été examinés par les représentants des services médicaux d'urgence qui les ont trouvés aptes à concourir.

Comme il n'y a eu que 4 chevaux qui ont terminé la course, le montant que l'on avait reçu pour la 5^e position a été retenu par l'Association (règle de la CAJO 18.02). Rien à signaler.

2. Examen du départ de la course pour le #4, "LUKE AND DUKE", (Guy Gagnon), pour ne pas avoir maintenu ses pieds dans les étriers. L'explication qu'a donnée Mr Gagnon a été en partie acceptée. Aucune action règlementaire n'est requise. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Enquête au sujet d'une potentielle obstruction effectuée par le #1, "JACKSON K DOWN", (Clarke Steacy), arrivé en 3^e position, au #3, "WESTERN PHIL", (Stephane Pouliot), arrivé en 6^e position. Bien que le #1 dévie soudainement vers l'extérieur dans la direction du #3 dans le dernier droit, M. Pouliot a déclaré qu'il n'avancait pas, mais qu'il ne s'est pas senti gêné. Aucune infraction. Aucun placement.

Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/CiKgO4LoXtl>

Clarke Steacy s'est vu ajouter un avertissement officiel sur sa licence au sujet de sa stimulation dans le dernier droit (Règle de la CAJO 22.23.04(d) (un conducteur doit assumer le contrôle de son cheval en tout temps). Rien à signaler.

6. On a annoncé au public les changements tardifs des conducteurs pour le #2, "WHATS IN THE ESKY", dans la propriété de Mme Melanie Plourde avec M. Stephane Pouliot déjà programmé comme conducteur, et pour le #5, "MACHO POLO", dans la propriété de M. Stephane Pouliot avec Mme Melanie Plourde

déjà programmée comme conductrice. Les conducteurs se sont changé le cheval (Règle de la CAJO 25.08). Rien à signaler.

7. Enquête et objection déposée par le conducteur du #1, "ASHLEYS BEST", (Mike Healey), arrivé en 2^e position, contre le conducteur du #5, "MISSION BAY", (Samuel Fillion), le cheval vainqueur, pour le dernier droit. M. Healey a déclaré que le #5 ne lui avait pas permis le passage à la voie de dépassement, ce qui n'a pas été d'ailleurs soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/eURlee3RLp4>

8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Examen de la course allant au poteau de ½ mille entre le #2, "ALWAYYOURWAY", (Richard Simard), et le #6, "PORTRSTOWNCHRIS IR", (Clarke Steacy). Le #2 a dévié vers l'intérieur et a ralenti. Le #6 a fait une sortie partielle. Aucune infraction. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 3 – Le #6, "OUTLAW KISMET" (3), pour \$12,000, par Marko Ferguson et Mario Patry (M. Patry entraîneur).
- Course 5 – Le #3, "WESTERN PHIL" (1), pour \$8,000, par Gary McDonald, Anne-Marie Turenne, Michael McDonald et Alex McDonald (Anne-Marie Turenne entraîneuse).
- Course 5 – Le #8, "JESSICAS LEGACY" (2), pour \$10,000, par Marko Ferguson et Mario Patry (M. Patry entraîneur).